

CRITERIUM (Plateau) SAISON 2024/2025
REGLEMENT U13 football à 8

Durée des rencontres :

2 matchs de 30 mn (pause coaching de 2 min, à la 15^{ème} minute pour changer de camp et remplacer l'Arbitre Assistant).

Rappel : 2 équipes à égalité au classement seront départagées, dans l'ordre par :

- leur goal average général
- leur goal average particulier
- le nombre de buts marqués.

Quotation :

Victoire : 3 points

Match nul : 1 point

Défaite : 0 point

Match perdu par forfait : -1 point

DEROULEMENT : 4 PHASES CRITERIUM

- **Phase 1** : BRASSAGE sur 4 journées

4 poules de 8 équipes

Matchs à 15h et 15h45 si pas de demandes particulières. Vérifiez l'heure de vos matchs avant de vous rendre sur le plateau.

- **Phase 2** : 4 POULES de 8 équipes

Poule A : 8 équipes

Les deux premiers de chaque poule de brassage (soit 8 équipes).

Poule B : 8 équipes

Les 3^{ème} et 4^{ème} de chaque poule de brassage (soit 8 équipes).

Poule C : 8 équipes

Les 5^{ème} et 6^{ème} de chaque poule de brassage (8 équipes).

Poule D : 8 équipes

Les 7^{ème} et 8^{ème} de chaque poule de brassage (soit 8 équipes).

Les équipes classées à la 1^{ère} et 2^{ème} place de la poule A sont qualifiées pour la phase de territoire à partir de janvier 2025.

Seulement 1 équipe par club autorisée à participer en poule A.

- **Phase 3** : 4 POULES

Poule A : poule de 8 équipes

Les équipes classées de la 3^{ème} à la 6^{ème} place de la poule A + les 2 premiers de la poule B de la phase 2

Poule B : poule de 8 équipes

Les équipes classées 7^{ème} et 8^{ème} de la poule A en phase 2

Les équipes classées de la 3^{ème} à la 6^{ème} place de la poule B en phase 2

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de la poule C en phase 2

Poule C : poule de 8 équipes (ou moins ou plus)

Les équipes classées 7^{ème} et 8^{ème} de la poule B en phase 2

Les équipes classées de la 3^{ème} à la 6^{ème} place de la poule C en phase 2

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de la poule D en phase 2

Poule D : poule de 8 équipes (ou moins ou plus)

Les équipes classées 7^{ème} et 8^{ème} de la poule C en phase 2

Les équipes classées de la 3^{ème} à la 6^{ème} place de la poule D en phase 2

Les équipes nouvellement engagées.

- **Phase 4** : 4 POULES

Poule A : poule de 8 équipes

Les équipes classées de la 1^{ère} à la 6^{ème} place de la poule A + les 2 premiers de la poule B de la phase 3

Poule B : poule de 8 équipes

Les équipes classées 7^{ème} et 8^{ème} de la poule A en phase 3

Les équipes classées de la 3^{ème} à la 6^{ème} place de la poule B en phase 3

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de la poule C en phase 3

Poule C : poule de 8 équipes (ou moins ou plus)

Les équipes classées 7^{ème} et 8^{ème} de la poule B en phase 3

Les équipes classées de la 3^{ème} à la 6^{ème} place de la poule C en phase 3

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de la poule D en phase 3

Poule D : poule de 8 équipes (ou moins ou plus)

Les équipes classées 7^{ème} et 8^{ème} de la poule C en phase 3

Les équipes classées de la 3^{ème} à la 6^{ème} place de la poule D en phase 2

Les équipes nouvellement engagées.

La constitution des poules C et D en phase 3 et 4 peut être modifiée en fonction du nombre d'équipes engagées durant ces phases.

ARBITRAGE :

L'arbitre de chaque rencontre doit être en possession d'une licence validée médicalement pour assurer cette fonction. Il doit connaître les lois du jeu du foot à 8 et ses caractéristiques.

L'ARBITRE ASSISTANT EST OBLIGATOIREMENT UN JOUEUR U13 INSCRIT SUR LA FEUILLE DE PLATEAU. CE JOUEUR QUI DEBUTE LE MATCH DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE DE PLATEAU (AA :....). UN MEME JOUEUR NE PEUT TENIR CE ROLE QU'UNE SEULE FOIS PAR PLATEAU (MAXIMUM 15 MINUTES). CE ROLE D'ARBITRE ASSISTANT SE REALISE OBLIGATOIREMENT AVEC UN DRAPEAU DE TOUCHE. Tous les AA qui participent à la rencontre doivent impérativement être noté sur la feuille de match (à côté du Nom et prénom du joueur) suivant l'ordre de prise du rôle noté comme suit : AA1 – AA2 – AA3 – AA4 (charge aux équipes de se déplacer avec leur drapeau de touche, le club d'accueil n'est pas dans l'obligation de fournir des drapeaux aux équipes visiteuses).

En cas d'insuffisance de joueurs pour tenir ce rôle (équipe de 8 ou 7 joueurs uniquement), un licencié avec une licence validée médicalement, tiendra ce rôle.

En cas de non-respect des dispositions ci-dessus, des vérifications des feuilles de matchs seront effectuées et pour le non-respect des règlements, des sanctions administratives et financières seront appliquées pouvant aller jusqu'à la non-qualification du club en phase territoire.

Toute équipe sanctionnée pour des faits de discipline importants ne pourra accéder à la phase de territoire après notification du Bureau ou du Comité Directeur du District.

....

Phase Territoire : les 2 équipes qualifiées pour la phase territoire à partir de janvier devront respecter le cahier des charges de la compétition. En cas de place vacante ou de refus d'une équipe de participer, le suivant au classement prendra la place de l'équipe initialement qualifiée.

En cas de difficultés pour l'application dudit règlement, la CDJ est seule compétente pour traiter tout litige administratif, indépendamment de la saisine de la CDLD en matière disciplinaire. **En cas d'engagement d'équipes supplémentaires ou de forfait en phase 1, 2 ou 3, la constitution des poules pourra être modifiée.**